



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

27 AVRIL 2023

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY, TENUE LE VINGT-SEPT JOUR DU MOIS D'AVRIL DE L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023-04-27), DANS LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL, AU 360, RUE PRINCIPALE À SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY, SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE.

PRÉSENCES : Le maire, monsieur Marcel Gaudreau
Madame la conseillère Suzanne Choinière et messieurs les conseillers François Vadnais, Benoit Isaia, Alexandre Picard et Bertrand Dubé.
Madame Annie Lessard qui agit à titre de secrétaire.

ABSENCE :
Monsieur Gilbert Cabana

Tous confirment avoir reçu l'avis de convocation avec copie de l'ordre du Jour sauf Monsieur Gilbert Cabana considérant qu'il est absent du territoire entre le 13 avril et le 28 avril 2023 et formant quorum sous la présidence de MONSIEUR MARCEL GAUDREAU, maire. Madame Annie Lessard, directrice générale / greffière-trésorière, agira comme secrétaire de l'assemblée.

2023-04S-093

OUVERTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE le QUORUM a été constaté ;
SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière
DUMENT APPUYÉ par Bertrand Dubé
IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents que la session ouvre à 9h30.

2023-04S-094

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard
DUMENT APPUYÉE par François Vadnais
IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :
QUE ce conseil approuve l'Ordre du Jour soumis :

ORDRE DU JOUR

**PRÉSENCES, CONSTATATION DU QUORUM
CONSTATATION DE L'ENVOI DE L'AVIS DE CONVOCATION**

1. OUVERTURE DE LA SESSION.
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.
3. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 422-2023.
4. SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE
5. PÉRIODE DE QUESTIONS.
6. CLÔTURE DE LA SESSION

2023-04S-095

DÉCISION DU CONSEIL – ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 422-2023 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Document soumis : Projet de règlement no. 422-2023;
ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné le 04 avril 2023 en vue de l'adoption du règlement 422-2023 relatif à la démolition d'immeubles;
SUR PROPOSITION de Benoit Isaia
DUMENT APPUYÉE par François Vadnais
IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents:
QUE ce conseil adopte le projet de « *RÈGLEMENT NO. 422-2023 sur la démolition d'immeubles* »
QU'une copie du projet de règlement soit jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Des copies papier ont également été mises à la disposition du public présent à cette séance du conseil.
QU'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue le **09 mai 2023 à 19h00** à la mairie de Saint-Alphonse-de-Granby située au 360, rue Principale à Saint-Alphonse-de-Granby (Québec) J0E 2A0. Lors de cette assemblée



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

publique de consultation, l'inspecteur municipal et environnement expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions.

2023-04S-096

CLÔTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DÛMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la présente session est levée à 9h34.

**Annie Lessard,
D.g. adj./ Gref.-très. adj.**

**Marcel Gaudreau,
Maire**